



Dispositions pour remboursement des frais lors de matchs joués à l'extérieur (hors de Suisse romande) pour les équipes disputant un championnat national

Le club s'engage à prendre en charge les frais lorsqu'un match est joué à l'extérieur par une équipe, aux conditions suivantes :

Modes de transport à privilégier :

- ⊗ Le rail, avec remboursement des billets de train (les CFF offrent des billets de groupe à prix avantageux) ;
- ⊗ Le bus de la Commune de Blonay – Saint-Légier, à réserver sur leur site (il est nécessaire que le conducteur du véhicule soit au bénéfice d'un permis reconnu) – paiement de la location ;
- ⊗ Un bus de l'Ecole de Chantemerle ou de l'Ecole Haut-Lac (sponsor et partenaire du club avec l'exigence que le conducteur soit au bénéfice d'un permis reconnu), selon leur bon vouloir et la disponibilité des véhicules ;
- ⊗ Moyen privé – véhicules des parents/joueuses/joueurs/coachs – paiement de CHF 0,50 cts par km, remboursés au propriétaire du véhicule, jusqu'à concurrence d'un montant total de CHF 500.00.

Remarque :

Pour tous les déplacements, hors romandie, si aucun des moyens de transports énumérés ci-dessus n'est utilisé, le club pourrait attribuer, à titre exceptionnel, un montant forfaitaire de CHF 500.00, sur décision du Comité.

Lors des Final Four Suisse ou lors des demis-finales et finales Suisse, avec demande préalable au Comité, un montant forfaitaire, pour les frais liés au logement/repas, pourrait être alloué.

Dans tous les cas, il est indispensable de demander l'accord du Comité du Blonay Basket qui statuera lors d'une séance.

Tout cas particulier peut-être présenté au comité pour décision.

Merci de votre compréhension.

Votre Comité du Blonay Basket